

Ville de Lamalou-les-Bains

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT



Tél. 04 67 95 74 76

CONVENTION POUR LA COLLECTE DES CARTONS ETABLISSEMENT DE SANTE

Entre :

La Commune de LAMALOU LES BAINS, sise 3 avenue Georges CLEMENCEAU, représentée par Monsieur Guillaume DALERY, Maire,

D'une part,

Et :

Le CSRE ALEXANDRE JOLLIEN, sis 8, Place Général de Gaulle, représenté par sa Directrice Madame Danielle GILLES

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

La Collecte des cartons sera effectuée, du 1^{er} janvier au 31 décembre, par l'entreprise de Monsieur Mathieu AUDOUX, 1 rue Ferdinand FABRE à LAMALOU LES BAINS deux fois par semaine le lundi matin et le jeudi matin. Si le jour de ramassage tombe un jour férié, celui sera réalisé le lendemain. La totalité des cartons récupérés sera acheminée vers la déchetterie située Route de Bédarieux à Bédarieux.

Durée : La présente convention est consentie pour une durée de 1 an, elle est renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 3 ans.

Montant : Le prix est fixé à 120 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2024.

Résiliation : La présente convention pourra être résiliée, par les deux parties, avant le 31 octobre de chaque année par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à LAMALOU LES BAINS le
En double exemplaire.

Madame Catherine TALLANT-CHARLET
Directrice CSRE Alexandre JOLLIEN

Monsieur Guillaume DALERY
Maire de Lamalou les Bains